

Monsieur Vincent COTTIN exerçant sous le nom commercial NEOFFICINE–
13 rue Ronchaux – Bâtiment A2 – 25000 Besançon
N° SIRET : 800 135 808 000 15

HONORAIRES DE NEGOCIATION

La rémunération du mandataire sera exigible lorsque l'opération aura été effectivement conclue,
Elle sera calculée conformément au barème ci-après:

| Prix de vente du fonds de commerce en € | Honoraires HT | Honoraires TTC |
|---|-----------------------|-------------------|
| De 0 à 750 000€. | Forfait de 30 000€ HT | Soit 36 000€ TTC. |
| Entre 750 000€ à 1,5 Millions d'Euro | 4% HT | Soit 4,8% TTC |
| Entre 1,5 et 2,5 Millions d'euros | 3% HT | Soit 3,6% TTC |
| Entre 2,5 et 3,5 Millions d'euros | 1% HT | Soit 1,2% TTC |
| Supérieur à 3,5 Millions d'euros | 0% HT | Soit 0% TTC |

- ⊕ Les honoraires de négociation sont calculés en additionnant le résultat de chaque tranche.
- ⊕ Pour l'acquisition de parts ou de titres de sociétés, les honoraires seront calculés sur la valeur du fonds de commerce de la société cédée.
- ⊕ Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur.